

42464 - Pourrons-nous, une fois morts, retourner à la vie d'ici-bas pour accomplir de bonnes œuvres ?

Pregunta

Ma sœur va mourir. Je ne crois pas qu'elle puisse survivre jusqu'au mois prochain. Seul Allah le sait. Au cours de sa vie, elle a fait beaucoup de choses qu'elle regrette et dont elle s'est repentie ; elle souhaite pouvoir rattraper le temps perdu pour rectifier ses actes. Elle voudrait faire quelque chose avant de mourir.

Etant donné qu'Allah donne à ceux qui bénéficient de Sa miséricorde et de l'accès au paradis ce qu'ils veulent et réalise leurs demandes. Leur donnerait-il satisfaction, s'ils Lui demandaient de ramener le passé afin qu'ils puissent corriger leurs faux pas même après leur admission au paradis. Je veux recevoir une rapide réponse car je ne crois pas qu'elle puisse survivre plus de quelques semaines. Allah le sait mieux.

Respuesta detallada

Louanges à Allah

Premièrement, Sachez –Puisse Allah Très Haut vous accorder Sa miséricorde – que les termes des vies sont déterminés par Allah Transcendant et Très Haut. Allah Transcendant a dit : **«Chaque échéance a son terme prescrit.»** (Coran, 13-38) et a dit : **« et personne ne sait dans quelle terre il mourra.»** (Coran, 31 : 34).

Personne ne peut savoir quand il mourra. Il n'y a que des conjectures qui peuvent se vérifier ou ne pas se vérifier. Le fait d'être malade ne signifie pas que cette personne va mourir prochainement. De même, le fait d'être jeune et fort aujourd'hui ne signifie point qu'on vivra longtemps. Que de malades jugés désespérés survivent longtemps ! Que de personnes meurent subitement !

Le poète a dit vrai quand

il dit :

«Pourvois-toi d'un viatique

fait de la crainte d'Allah car tu ne sais point

à la tombée de la nuit

arrive si tu vivras jusqu'à l'aube.

Que de fois un jeune homme

éclate de rire au matin

Alors que son linceul

est tissé à son insu !

Que de tout petits dont

on espère qu'ils bénéficient de la longévité

Sont engloutis dans l'obscurité

de la tombe prématurément!

Que de nouvelles mariées

bien parées pour leurs maris

Ont rendu l'âme au cours

de la nuit des noces!

Que de gens sains meurent

sans être malades !

Que de malades survivent

longtemps ! »

Ce qui est demandé au

croyant, c'est de se préparer à tout instant à la mort en se repentant devant

Allah et en accomplissant de bonnes œuvres.

Ibn Madja a rapporté

(n° 4259) qu'Ibn Omar a dit : « J'étais en compagnie du Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) quand un Ansari se présenta à lui, le salua et dit :

- ô Messenger d'Allah ! Qui est le meilleur des croyants ?

- Celui d'entre eux qui jouit des plus belles mœurs.

- Qui est le plus intelligent d'entre eux ?

- Celui qui se souvient le plus fréquemment de la mort et s'apprête le mieux à l'après mort. Voilà les vrais intelligents...»

Selon

al-Iraqi, la chaîne de transmission du hadith est bonne. Al-Albani l'a déclaré bon dans Sahihi Ibn Madja.

Louanges à Allah qui

a assisté votre sœur à se repentir et à regretter ce qu'elle a raté. Nous

lui annonçons une bonne nouvelle : si elle se repent sincèrement, Allah

agréera son repentir et substituera de bons actes à ses mauvais actes. A ce

propos le Très Haut : **«sauf celui qui se repent, croit et accomplit une**

bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et

Allah est Pardonneur et Miséricordieux; » (Coran, 25 : 70). Voir

la question n° [14289](#).

Deuxièmement, quand le croyant entrera au paradis, Allah Très

Haut lui donnera tout ce qu'il aura souhaité. Mieux, plus qu'il n'aura souhaité.

A ce propos le Très Haut dit : **« On fera circuler parmi eux des**

plats d' or et des coupes; et il y aura là (pour eux) tout ce que les âmes

désirent et ce qui réjouit les yeux;” - et vous y demeurerez éternellement.»

(Coran, 44 : 71).

Al-Boukhari (n° 806)

a rapporté d’après Abou Hourayra et Abou Saïd (P.A.a) selon un long hadith que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) parle du dernier à entrer au paradis et affirma qu’Allah lui dira :

- **« formule des souhaits »**

Quand

il aura fini d’en formuler, Allah le Puissant et Majestueux lui dira :

« Et telle et telle chose ? ». Son Maître entend ainsi lui rappeler

(des choses). Quand il n’aura plus rien à souhaiter, Allah Très Haut lui dira :

«tu auras le double de ce que tu as demandé. » Abou Saïd al-Khoudri a dit

à Abou Hourayra (P.A.a) que le Messager (bénédictio et salut soient sur lui)

avait dit : **« Tu auras dix fois autant »**. Abou Hourayra de

répondre en ces termes : « Je n’ai retenu du Messager d’Allah (bénédictio

et salut soient sur lui) que ceci : **« tu auras le double de ce que**

tu as demandé ». Abou Saïd a repris : « Moi je l’ai entendu

dire : **« Tu auras dix fois autant »**.

Si quelqu’un souhaite

retourner à la vie d’ici-bas, on ne lui permettra pas de le faire. Car Allah

a décidé que nulle ne retourne à la vie d’ici-bas (après la mort).

Allah Très Haut a dit :

«Il est défendu (aux habitants) d’ une cité que Nous avons fait périr de revenir (à la vie d’ ici-bas)! » (Coran, 21 : 95).

Il est impossible pour

les villageois détruits par Allah de retourner à la vie d’ici-bas pour rattraper

ce qu’ils y avaient perdu. Voir le Tafsir de Saadi, 868. Al-Boukhari

(n° 2817) et Mouslim (n° 1877) ont rapporté d'après Anas Ibn Malick que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit « Aucune personne admise au paradis ne souhaitera retourner à la vie d'ici bas du moment qu'elle jouira de tous ses biens, à l'exception du martyr. Celui-ci souhaitera être tué dix fois en raison de l'honneur qui lui sera réservé. Mais on ne lui permettra pas d'avoir ce qu'il souhaitera.

At-Tirmidhi (n° 3010)

et Ibn Madja (n° 190) ont rapporté que Djabir ibn Abd Allah ibn Haram a dit :
« Le Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) m'a rencontré le jour d'Ouhoud et m'a dit :

- Ne vais-je pas te raconter ce qu'Allah a dit à ton père ?

- Si, ô Messager d'Allah !

- Allah qui n'avait jamais parlé à quelqu'un sans être séparé de Lui par une barrière, s'est ouvertement adressé à ton père et lui a dit : mon serviteur ! Formule des souhaits, Je te donnerai ce que Tu auras souhaité ».

- Ô Maître ! Redonne moi la vie afin que je sois loué une seconde fois !

- Le Maître Transcendant dit : J'ai déjà décrété qu'ils (humains) ne retournent pas à leur vie antérieure.

- Ô Maître ! Puisses-je avertir ce qui viendront après moi ?

- C'est à cet instant qu'Allah révéla : **«Ne**

pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d' Allah, soient morts.

Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus »

(Coran, 3 :169)

Le
hadith est déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Ibn Madja.

Nous demandons à Allah
d'assister votre sœur et tous les musulmans à procéder à un repentir sincère.
Allah Très Haut le sait mieux.